

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document BE-BIO-02.056-0001400.2026.003			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle		
	Nom	Purasana		Autorité	TÜV NORD INTEGRA bv (BE-BIO-02)	
	Adresse	Nijverheidslaan 3 8560 Gullegem		Adresse	Statiestraat 164 A, 2600, Berchem	
	Pays	Belgique	Code ISO	BE	Pays	Belgique Code ISO BE
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché • Stockage • Importation • Exportation					
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production biologique avec une production non biologique						
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.						
I.7 Date, lieu			I.8 Validité			
Date	02 mars 2026 15:13:36 +01 (CET)	Nom et signature	TÜV NORD INTEGRA bv	Certificat valable du	02/03/2026 au 31/12/2026	
Lieu	Berchem (BE)					

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.1 Répertoire des produits		
Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
Dranken (alcoholisch en niet-alcoholisch)		Biologique
Oliën en vetten		Biologique
Producten op basis van aardappelen, fruit, groenten en of peulvruchten		Biologique
Producten op basis van cacao		Biologique
Producten op basis van granen (inclusief bloem, bindmiddelen, ...), noten, zaden en pitten		Biologique
Sauzen, specerijen en smaakmakers		Biologique
Suiker, stroop, snoepgoed, zoete sauzen, honing en zoetmakende producten		Biologique
Verpakte producten		Biologique
Voedingssupplementen		Biologique
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
Adresse ou géolocalisation	Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5
Gullegem 2: Nijverheidslaan 3, 8560 Gullegem, Belgique	Préparation	B2B, B2C herverpakking en (her)etikettering; andere vormen van verduurzaming; verwerking
Gullegem 2: Nijverheidslaan 3, 8560 Gullegem, Belgique	Importation	B2B, B2C
Gullegem 2: Nijverheidslaan 3, 8560 Gullegem, Belgique	Exportation	B2B, B2C
Gullegem 2: Nijverheidslaan 3, 8560 Gullegem, Belgique	Distribution / Mise sur le marché	B2B, B2C
Gullegem 2: Nijverheidslaan 3, 8560 Gullegem, Belgique	Stockage	B2B, B2C
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	BELAC 103-PROD	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://www.tuv-nord.com/be/en/our-company/accreditations	
II.9 Autres informations		